



An Agricultural
Sciences Company

POUR UN CONTRÔLE DURABLE DU DORYPHORE

Coragen®

Insecticide pomme de terre

POURQUOI CHOISIR CORAGEN® ?



ACTIF À TOUS LES STADES
DU RAVAGEUR : ovo-larvicide,
larvicide, adulticide
Dose : 60 ml/ha



PERSISTANCE D'ACTION
JUSQU'À 21 JOURS



RÉSISTANCE AU LESSIVAGE
PEU SENSIBLE AUX UV & T°C
Délai à la pluie 2 h - Jusqu'à
50 mm



FAIBLE IMPACT
SUR LES AUXILIAIRES



AUTORISÉ PENDANT LA
FLORAISON
(hors présence d'abeille)

LA PREUVE AU CHAMP

Essai Doryphore pomme de terre Fredon Nord
Picardie - 2022 Photos 20 juillet T2+ 20jours
T1 : 10 juin / T2 : 30 juin



TÉMOIN

RÉF S

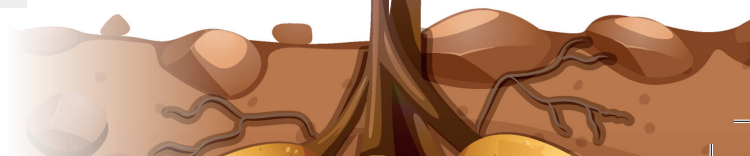
CORAGEN®



RÉF S

RÉF K

RÉF MG



Coragen®

Insecticide pomme de terre

COMMENT POSITIONNER CORAGEN® ?

SEUIL DE NUISIBILITE
Deux foyers de doryphores
pour 1000 m²

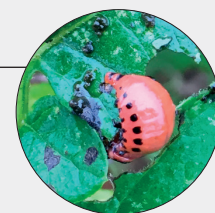
(1 foyer = 1 ou 2 plantes
avec au moins 20 larves)⁽¹⁾

⁽¹⁾Les doryphores arrivant dans les parcelles par les bordures, les observations se font en parcourant 100 m de bordure par 10 m de large (soit 1 000 m²). Source Arvalis.



Dès l'éclosion
des œufs
dose de 60 ml/ha

OU



Dès détection de
larves au stade grain
de blé
dose de 60 ml/ha



RENOUVELER L'OPÉRATION SI NÉCESSAIRE 14 À 21 JOURS PLUS TARD

FICHE D'IDENTITÉ PRODUIT

Numéro d'AMM	2100121
Formulation	Suspension concentrée (SC) de 200 g/l de Rynaxypyr®
Dose homologuée	60 ml/ha
Nbre max d'appli	2 applications par ha, 1 an sur 2 - Stades d'applications BBCH31 à BBCH69
Classement	H410
Zone non traitée	5 mètres par rapport aux points d'eau
Delai avant recolte	14 jours
Delai de rentree	6 heures
Mention floraison	Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour des applications à 60 ml/ha de Coragen®
Condition d'utilisation	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé (SPE2)

Coragen® : Suspension concentrée [SC] à base de 200 g/L (soit 18,28% p/p) de chlorantraniliprole⁽¹⁾. AMM n° 2100121. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. ⁽¹⁾ Matière active de RynaXypyr®. Coragen et RynaXypyr sont des marques déposées de FMC Corporation et/ou de l'une de ses filiales. Homologué et distribué par FMC France - 11 bis, Quai Perrache - F-69002 Lyon - France - Tél. +33 (0)4.37.23.65.70 - RCS Lyon B 352 320 279 - www.fmcagro.fr. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. Crédits photos : Shutterstock - Décembre 2023



ATTENTION - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient du 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SPe8 avec mention « Emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats » en dehors de la présence d'abeilles pour les usages indiqués sur l'étiquette.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.